



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt

Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0

Téléphone : 418 775-6485 Télécopieur : 418 775-3591

www.municipalite.grand-metis.qc.ca

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 13 mai 2024, tenue à 19 h 00 à la salle du conseil, sise au 70, chemin Kempt, Grand-Métis.

Sont présents :

1-	Suzie Ouellet	4-	
2-	Philippe Carroll	5-	Jacques Vachon
3-	Jocelyn Fournier	6-	Anne-Marie Martel

Sont absents :

1-		4-	Lucienne V. Ouellet
2-		5-	
3-		6-	

Formant quorum sous la présidence de M. Marc-André Larrivée, maire.

Mme Cathy Ouellet, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-05-061 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture des procès-verbaux avant la séance.

2024-05-062 Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

Adoptée

2024-05-063 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance EXTRAordinaire du 18 avril 2024.

Adoptée

3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

3.2.1. Liste des dépenses incompressibles payées (coûts fixes)

La greffière-trésorière dépose le rapport des coûts fixes du mois d'avril 2024 qui s'élève à 12 304.31\$

3.2.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

La greffière-trésorière dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois d'avril 2024 pour un total de 16 712.59\$

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

3.2.3. Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir (madame Cathy Ouellet)

La greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser pour un total de 703.48\$ (fête des bénévoles : Pastel 103,48\$ + Maison Octavie 600\$: loisir intermunicipal)

3.2.4. Autorisation de paiement des dépenses par chèques

2024-05-064 Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 40 828.02\$

Adoptée

Je, Cathy Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, atteste par la présente que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

3.3. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES SERVICE INCENDIE DE LA RÉGION DE PRICE

La directrice générale dépose au conseil le rapport de l'auditeur ainsi que l'état des résultats au 31 décembre 2023

3.4. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES DÉPENSES POUR LA MISE EN COMMUN DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PRICE

La directrice générale dépose au conseil le rapport de l'auditeur ainsi que l'état des résultats au 31 décembre 2023

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

5. TRAVAUX MUNICIPAUX / VOIRIE

Aucun point

6. URBANISME

Aucun point

7. VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE DE RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Métis désire offrir plus de service à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la réputation de Réseau Biblio n'est plus à faire et qu'il y a possibilité de jumelage avec la bibliothèque municipale de d'autres municipalités en attendant que Grand-Métis possède l'espace nécessaire aux services bibliothécaires;

CONSIDÉRANT QUE les Élus/es de la Municipalité de Grand-Métis ont pris connaissance de l'offre de service de Réseau Biblio et désiraient connaître l'intérêt des citoyens avant d'adhérer à ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de la population envers des services de bibliothèque municipale via Réseau Biblio a été validé par sondage;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du sondage sont favorables à l'adhésion de la municipalité de Grand-Métis aux services de Réseau Biblio;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-065 Il est proposé par madame Suzie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la direction générale, ici représentée par madame Cathy Ouellet, ainsi que le maire, ici représenté par monsieur Marc-André Larrivée, à signer tous documents nécessaires à l'adhésion de la municipalité de Grand-Métis aux services de Réseau Biblio et d'en régler les frais afférents.

Adoptée

7.2. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LES 20 ANS DE LA DÉMARCHE COSMOSS

ATTENDU QUE la Démarche COSMOSS – Bas-Saint-Laurent et la Démarche COSMOSS La Mitis naissent il y a 20 ans pour donner aux jeunes de la région une chance égale de réussite;

ATTENDU QUE le Bas-Saint-Laurent, selon un portrait exhaustif des jeunes de la région, vivait aux débuts des années 2000 un contexte de défavorisation socioéconomique important, qui avait des

répercussions directes sur le développement des enfants et leur santé, leur scolarité et leur capacité d'adaptation;

ATTENDU QUE COSMOSS est née d'une extraordinaire mobilisation d'une multitude d'organisations provenant des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la petite enfance, des milieux communautaire, municipal et de l'emploi;

ATTENDU QUE COSMOSS rassemble aujourd'hui plus de 250 organisations de tous les territoires de MRC qui collaborent dans la mise en œuvre de projets qui soutiennent le développement des enfants et des jeunes et qui contribuent à leur bien-être et leur santé;

ATTENDU QUE le succès de COSMOSS doit être une source de grande fierté pour la région du Bas-Saint-Laurent et la MRC La Mitis

ATTENDU QU'IL importe de poursuivre cette mobilisation pour accompagner les familles dans les défis sans cesse changeants, en misant sur la force du réseau COSMOSS.

POUR CES MOTIFS :

2024-05-066 Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers municipal de saluer le travail accompli pour les jeunes et les familles dans le cadre de la Démarche COSMOSS et de nous engager à poursuivre nos efforts pour soutenir les initiatives visant à ce que chaque jeune atteigne son plein potentiel.

Adoptée

7.3. BOURSES DU FONDS JEAN-MARC GENDRON 2024

2024-05-067 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale, madame Cathy Ouellet, à déposer la candidature de madame Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisir, pour se mériter une bourse du fonds Jean-Marc Gendron.

Adoptée

7.4. MAI, MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-068 il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu unanimement :
DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques et que le conseil municipal de Grand-Métis encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

7.5. SOUTIEN POUR UN CONCERT/SPECTACLE DE MADAME PAULE ANDREE CASSIDY À L'ÉGLISE DE LA POINTE LEGGATT EN JUILLET/AOUT 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis a reçu une demande de soutien le 2 avril 2024, par monsieur Alexander Reford, soit par l'achat de billets par la municipalité, par commandite ou autre, dans le but d'organiser un concert ou un spectacle à l'Église de Pointe-Leggatt;

CONSIDÉRANT QUE madame Cassidy possède un chalet à Grand-Métis et qu'elle est originaire d'ici;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexander Reford mentionne que l'Église de la Pointe Leggatt pourrait accueillir la chanteuse à l'occasion d'un passage en région avant ou après sa prestation au festival en chanson de Petite-Vallée le 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE toujours selon les dires de monsieur Alexander Reford, madame Cassidy serait ouverte à modifier son cachet pour elle et ses quatre musiciens avec formule partage des revenus et collaboration;

POUR CES MOTIFS :

2024-05-069 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à monsieur Reford d'apporter plus de précisions sur cette demande de soutien en y ajoutant les coûts des billets ainsi que les détails sur le soutien et la collaboration désirée afin que le conseil soit en mesure de prendre une décision éclairée.

Adoptée

7.6. DEMANDE DE COMMANDITE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE La municipalité de Grand-Métis a reçu plusieurs demandes de commandite depuis le début de l'année 2024;

ATTENDU QUE Les membres du conseil ont adopté lors du budget 2024, le 20 décembre dernier, qu'un montant de 1 200\$ sera nécessaire afin d'encourager différents organismes de la région via des demandes de dons ou de commandites;

ATTENDU QUE Ces sommes sont disponibles pour répondre positivement à certaines demandes;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-070 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la DG/greffière trésorière, madame Cathy Ouellet, à émettre un chèque d'un montant de 50.00\$ (cinquante dollars) à titre de commandite au profit de l'ÉCOLE DU MISTRAL – GALA JUIN 2024, à émettre un chèque d'un montant de 50.00\$ (cinquante dollars) à titre de commandite au profit de L'ATHLÈTE DE TRIATHLON GAELLE BÉRUBÉ ainsi qu'à effectuer un don d'un montant de 50.00\$ (cinquante dollars) au profit de la maison de soins palliatifs, MAISON SOURCE BLEUE dans le cadre des funérailles de la mère de monsieur Claude Trottier, agent de vitalisation intermunicipal.

Adoptée

7.7. RÉOLUTION AUTORISANT LE COMITÉ DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND-MÉTIS À FAIRE USAGE DE FEUX D'ARTIFICES POUR L'ACTIVITÉ DE LA ST-JEAN BAPTISTE

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis, de par son règlement no 2020-0233 concernant les nuisances publiques, stipule ce qui suit :

Article 6 Feux d'artifices

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet auprès de la municipalité ou du service de sécurité incendie.

Le conseil municipal peut, par voie de résolution, autoriser l'utilisation de feux d'artifices.

ATTENDU QUE Les membres du conseil sont d'avis que les feux d'artifices non utilisés lors de la fête de la St-Jean Baptiste de l'an dernier pourraient être utilisés cette année si l'indice d'incendie de la SOPFEU le permet;

ATTENDU QUE Le comité de promotion a fait sa demande dans les délais, en conformité avec le règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-071 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le comité de promotion et de développement de la municipalité de Grand-Métis à faire usage de feux d'artifices le 24 juin 2024 au Parc Leggatt, à moins d'avis contraire de la SOPFEU.

Adoptée

7.8. REMISE DE LA CORRESPONDANCES AUX ÉLUS

À mettre à vos agendas!

17 mai : Distribution de plan d'arbres de 13h à 16h au bureau municipal

25 mai : Le grand nettoyage des berges et des fossés de Grand-Métis, 9h au bureau municipal suivi d'un diner pizza au Parc Régional de la Rivière Mitis.

Également, prenez-note qu'il n'y aura pas de vente pour non-paiement des taxes municipales pour la municipalité de Grand-Métis le 13 juin prochain puisque les comptes ont été payés en entier en date de vendredi 10 mai 2024.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se déroula de 19h18 à 19h35.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-072 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 19h36, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


Marc-André Larrivée, maire


Cathy Ouellet, directrice générale & greffière-trésorière

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Marc-André Larrivée, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Marc-André Larrivée, maire

